

and Trends, publié par Oil Chemical and Atomic Workers Unions. Voici ce qu'on y disait:

British American Oil	\$32,600,000
Imperial Oil	67,800,000
Texaco-Canada	11,100,000
Royalite	2,100,000

On a exempté ces compagnies-là déjà, il y a quelques années, grâce à un projet de loi qui a été adopté par le Parlement, sous le régime conservateur. Quel résultat cela a-t-il donné?

Voyons le profit par heure de travail qu'ont réalisé ces compagnies, et nous pourrons le comparer tout à l'heure avec l'impôt que doit acquitter le gagne-petit, auquel je faisais allusion tout à l'heure. Voici:

Profits par homme—heure de travail	
British American Oil	\$2.17
Imperial Oil	2.59
Texaco-Canada	1.97
Royalite	1.60

Ceci prouve que ces compagnies ont souvent réalisé plus de profit net par «homme-heure de travail» que les ouvriers, qui y travaillaient, retiraient de ces compagnies. Et c'est à ces compagnies-là qu'on va consentir des exemptions, alors que 30 p. 100 des recettes totales du gouvernement fédéral proviennent de l'impôt du petit salarié! Je me demande si ce n'est pas là ridiculiser, se moquer du peuple qui travaille à bâtir le pays! C'est pour des entreprises comme celles-là qu'on projette certaines exemptions, sous prétexte de faciliter l'installation, chez nous, de nouvelles compagnies, ce qui augmenterait encore le pouvoir de ceux qui contrôlent les capitaux chez nous. Et dire qu'elles ne contribuent que 20 p. 100 à l'impôt, tandis que leurs employés contribuent 30 p. 100.

A mon avis, il devrait y avoir certainement d'autres solutions que d'inviter de nouvelles compagnies à s'installer dans notre pays. Ce n'est pas que je sois opposé à la transformation de la matière première chez nous par des industries secondaires. Au contraire, c'est ce qu'on réclame à grands cris.

Je rappellerai ici, au cours d'un débat l'automne dernier—évidemment je viens des Cantons de l'Est—et à titre de représentant de cette région en cette enceinte—que la production de l'amiante était en 1957 de \$107,058,000, alors que les exportations à l'état brut étaient de \$104,489,431; en 1958, \$92,276,748, et, à l'état brut, \$90,345,000; en 1959, \$107,433,344, et, à l'état brut, \$110,431,000; en 1960, \$121,400,015, et, à l'état brut, \$120,113,000.

Je crois que nous sommes en droit de considérer, comme nécessité essentielle, que s'installent chez nous des industries pour la transformation de ces matières premières,

[M. Perron.]

pour plusieurs raisons. D'abord, pour faciliter le règlement de notre balance déficitaire avec notre pays voisin et ami, lequel est de l'ordre d'un milliard de dollars, par année, ce que l'on a constaté d'ailleurs lors de la présentation du dernier budget. Notre balance déficitaire avec les États-Unis, au point de vue commerce, atteint le milliard de dollars par année.

Nous exportons surtout la très grande partie de notre amiante aux États-Unis, à l'état brut, pendant qu'on en importe une assez grande quantité de produits finis.

Nous avons importé des produits d'amiante finis, selon l'Annuaire statistique du Canada 1962, pour une somme de \$4,078,000 en 1959 et pour \$4,498,000 en 1960. Ce qui veut dire que, malgré notre commerce déficitaire, nous trouvons le moyen d'importer d'eux des produits finis, alors que nous leur permettons de venir chercher chez nous cette matière première, cette richesse qui appartient certainement aux Canadiens dans une large mesure.

En plus, on fait d'autres importations de produits finis, comme l'amiante, d'autres pays qui prennent chez nous la matière première, comme les États-Unis, par exemple, pour en faire un produit fini. Nous en avons importé pour plus de 25 millions 800 mille dollars pendant cette même période, alors que chez nous, dans la province de Québec, dans la région des Cantons de l'Est en particulier, nous avons des centaines de chômeurs qui attendent de faire quelque chose de leurs propres richesses, les utilisant au profit de leurs concitoyens.

J'admets qu'il est important de reviser la loi de l'impôt sur le revenu; cela presse. Mais comment peut-on la reviser? Simple-ment en encourageant les supposés investissements de capitaux par des exemptions de l'impôt des corporations, surtout les dividendes? Je ne crois pas cette solution possible, laquelle, j'en suis d'ailleurs persuadé, est une fausse solution.

C'est pourquoi nous faisons des suggestions, non pas simplement fondées sur des lubies mais sur des déclarations d'un organisme aussi important que le service d'information du ministère du Travail, dont j'ai ici un compte rendu en date du 8 mai 1950. A cette époque, les libéraux administraient le pays, et voici ce qu'ils disaient en vue de relancer l'économie, de même que de résoudre le problème monétaire:

En ce qui concerne la lutte contre le chômage résultant de l'insuffisance de la demande globale, le rapport observe que les méthodes qui seront utilisées différeront nécessairement dans chaque pays suivant la structure et le stade de développement de l'économie.